

*ORIGNY
EN
THIERACHE*

*BULLETIN 44
JUIN 2019*



LE MOT DU MAIRE

La fin des classes approche et la période des vacances estivales va prendre la relève pendant 2 mois. Mais pour autant différents travaux prévus sur 2019 seront mis en œuvre dès la deuxième semaine de juillet.



L'école du Stade profitera d'un bon relooking, qui s'effectuera en deux ou trois étapes compte tenu de l'étendue des travaux de rénovation.

– Pose de nouvelles portes en alu, peintures des 3 classes et du couloir, puis rénovation des menuiseries bois extérieures, du préau, des murs du bâtiment scolaire, de la façade et du pignon du logement, côté cour.

A partir du 8 juillet les aménagements sécuritaires commenceront sur la RD 363, depuis le pont de chemin de fer enjambant cette voie jusqu'à la sortie du bourg direction Vervins. Espérons que cette nouvelle tranche de travaux contribuera à faire ralentir les automobilistes. Certes les problèmes d'excès de vitesse intra muros restent récurrents et il faut hélas déplorer l'irresponsabilité de certains conducteurs.

Nos efforts pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens mobilisent l'équipe municipale, et à tous nos agents techniques, qui ne sont pas payés à rien faire, comme c'est parfois insinué, il incombe d'exécuter tous les travaux de maintenance, mais aussi d'entretenir 37 km de voirie et ses abords. Pour ce qui est de la propreté du village, et j'ajouterai des cimetières, cela doit être la préoccupation constante que chaque Aurinien doit partager, car elle est un élément important de la qualité de vie et tient une place essentielle dans l'image que nous voulons projeter auprès des usagers et des visiteurs de passage.

S'il échoie à la commune de fournir l'effort d'entretenir une grande partie des tontes de gazons et des tailles de haies communales, je vous rappelle qu'il appartient aussi à chaque habitant de veiller à l'entretien de sa portion de trottoir et fils d'eau contigu et que les haies, et les arbres doivent être élagués, pour éviter la gêne sur le domaine public.

Pour conclure, je lance un appel au civisme, pour engager chacun et chacune d'entre nous, à se sentir responsable de la propreté environnementale :

pas de dépôt d'ordures sauvage.

pas de déjections canines sur la voie publique,

pas d'abandon de mégots, papiers, cannettes et autres détritiques sur les accotements de route

La sécurité est aussi l'affaire de tous et de nos comportements individuels, alors :

respectons le code de la route

les limitations de vitesse intra muros à 50 ou 30 km/h

le respect des stationnements

la solidarité et la bonne cohabitation entre voisins.

Adapter nos comportements individuels et participer au respect des autres et de son environnement, sera un gage du bien vivre ensemble, dans notre jolie bourgade d'Origny en Thiérache.

Je souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et de profiter pleinement des beaux jours que nous offrent ces mois d'été.

Quelques dates et informations...

Fête de la Jeunesse du Chaudron les 20 et 21 juillet.

Sortie à Paris organisée par le Comité des fêtes le 3 août : Toutankhamon et le quartier du Marais. Inscription en mairie ou auprès de Céline Loize au 06 25 31 26 79.

Commémoration du 14 juillet et le même jour, brocante des Routières organisée par l'ASCA

Compte rendu du conseil municipal du 12 avril

Compte Administratif 2018 - Compte de Gestion 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 de la Commune, ainsi que le compte de Gestion 2018 du Comptable public.

Après délibération, l'assemblée communale, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Claude Plancoulaine, décide d'approuver le compte administratif 2018 hors la présence du Maire.

Après délibération, l'assemblée communale décide d'approuver le compte de gestion 2018 du comptable public.

Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 189 345.61 € en investissement (article 1068) et de ne rien laisser en fonctionnement.

Fiscalité Locale en 2019

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide de maintenir pour l'année 2019 les taux de fiscalité de 2018, soit pour mémoire:

Taux de TAXE D'HABITATION	17.54 %,	Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	19.95 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI			45.23 %

Budget Primitif 2019 de la Commune.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019.

Le détail des subventions attribuées aux associations locales, y compris celle à l'Amicale des jeunes du Chaudron, qui figure dans le document budgétaire est approuvé par l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2019

Travaux USEDA – Dossier 2019-0195-03-574 point 0059 rue des Hurées

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage de rénover l'éclairage public pour vétusté du point 59 rue des Hurées. Le coût total des travaux s'élève à **3 297.89 € HT**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **3 297.89 € HT**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette intervention et s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Délégations Article 2122-22 du CGCT - Précisions

Par délibérations des 20/06/2014 et 06/10/2017 il était attribué au Maire une délégation en application de l'article 2122-22 du CGCT.

Celle-ci portait sur l'ensemble des alinéas de l'article susvisé et ce comprenant l'alinéa 16 lequel mentionne : « tenter au nom de la Commune les actions en justice et de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros pour les Communes de – de 50000 habitants et de 5000 euros pour les Communes de + de 50000 habitants »

Madame la Maire propose de préciser que la délégation l'autorisait effectivement à tenter les actions ou défendre la Commune devant toutes les juridictions, tant administratives, civiles que pénales, en se constituant partie civile, pour la fin de la durée de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette précision .

Mieux connaître l'APTAHR



Un peu d'histoire :

Née de l'initiative des communes en 1980, l'APTAHR (Association de Pays de Thiérache Aubenton Hirson Rural) avait pour vocation de coordonner des activités culturelles, de loisirs et d'animations à l'échelle des 2 cantons d'Aubenton et d'Hirson Rural. Le projet s'est développé et est devenu centre social agréé par la Caisse d'Allocations Familiales en 1994. Cet agrément ouvre droit à des subventions spécifiques de la CAF destinées au fonctionnement global et aux actions.

Un centre social est un lieu et un projet. Il est la convergence d'initiatives d'habitants, de services développés en cohérence avec le territoire. C'est un projet qui prône la participation de tous : habitants, élus, associations, partenaires et qui capte de par la qualité de ses projets des financements multiples.

Un outil intercommunal :

Le centre socioculturel APTAHR est une association de loi 1901 composée d'un conseil d'administration de 3 collèges : usagers, associations, communes, plus un collège membres de droits.

Les premiers porteurs du projet du centre socioculturel APTAHR sont les communes qui, à partir de leurs cotisations fixées par le conseil d'administration à hauteur de 1.30€ par habitant, permet de capter sur le territoire rural des financements pour plus de 400 000€ et donc des actions en direction des enfants, jeunes, scolaires, familles, seniors et associations des 25 communes, soit une population de 12 000 habitants.

Une seconde convention annuelle correspond à la participation aux coûts des accueils de loisirs et aux sorties jeunes pour permettre aux familles de profiter du coût « communes conventionnées ».

Quelles sont les actions que le centre socioculturel APTAHR propose ?

Le centre socioculturel propose des actions au sein de son principal local (sur le site de l'abbaye de Saint Michel), mais se déplace également dans les communes accueillantes. La majorité des actions proposées sont gratuites. Elles sont à destinations des familles, enfants, parents, seniors et associations.

Pour les enfants (0/10 ans), l'APTAHR met en place des actions avec les parents dans le cadre d'ateliers parents enfants : Le rendez-vous des bambins pour les 0 à 36 mois, Les récréapt'ART pour les 4/10 ans, les anim'à Thèmes pour les 3/8 ans . Des actions avec les scolaires sont mis en place ainsi que les accueils de loisirs pendant les vacances d'avril et d'été

Pour les jeunes (de 11 à 17 ans) :

Club jeunes hebdomadaire sur la commune de Saint Michel, sorties jeunes, séjours jeunes en France ou étranger dans le cadre de projets, accompagnement à la formation BAFA, accompagnement de projets et obtention de bourses, accueils de loisirs...

Pour les familles :

Médiation familiale et orientation, parents d'aujourd'hui, pas toujours facile ! accompagnement aux démarches sur internet...

Pour les seniors :

Atelier « Mémoire partagée », actions intergénérationnelles, ateliers numériques seniors...

Pour les associations :

Prêt de matériel, facilitation administrative, recherche de financements, soutien à la communication ...

Pour davantage d'informations: site internet: : www.aptahr.fr

Adresse: BP 15, 36 Boulevard Savart, 02830 saint Michel.

Contacts : : aptahr2@orange.fr et téléphone 03.23.98.693.93 .



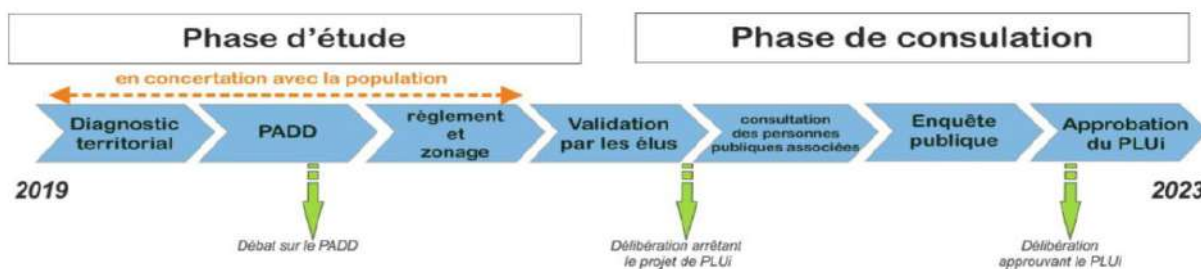
Plan local d'urbanisme intercommunal. (PLUI)

L'urbanisme est dorénavant une compétence intercommunale. Même si les maires continuent de signer des permis de construire, ce sont désormais les services de la Communauté de Communes des Trois Rivières qui les instruisent. D'ici 2023, le PLU communal s'effacera au profit du PLU intercommunal (PLUI).

Ce PLUI permettra de mettre en cohérence l'aménagement du territoire communautaire et contribuera à une mutualisation des moyens et des compétences. Ce nouveau document d'urbanisme fixera à l'échelle communautaire les droits et les devoirs de chacun tout en délimitant les zones constructibles et non-constructibles. Il offrira la possibilité de connaître les modalités d'agrandissement ou de modification des constructions. Il contribuera à façonner le paysage en préservant, par exemple, les haies, les zones humides ou en luttant contre les inondations.

L'élaboration de PLUI va s'étaler sur 4 ans en plusieurs étapes: diagnostic territorial, élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et règlement et zonage en sont les 3 premières. Cette phase d'étude en cours est réalisée en lien étroit avec la population qui est appelée à découvrir le processus et à donner son avis.

Huit réunions publiques se sont tenues en avril et mai dans quelques communes, dont Origny, animées par le bureau d'études GEOGRAM pour présenter le projet, ses objectifs et les diverses phases de son élaboration.. Divers moyens sont à la disposition de la population pour participer à cette concertation: un registre papier est ouvert en mairie et un registre numérique est ouvert sur le site de la CC3R. **Pour donner votre avis, c'est maintenant...**



Après la phase d'étude, la Communauté de Communes ainsi que les municipalités seront invitées à approuver le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui regroupera toutes les mesures et les règles d'urbanisme. Le PLUI sera ensuite soumis à l'avis de plusieurs administrations et organismes puis fera l'objet d'une enquête publique. Son approbation finale est prévue en 2023.

Jusqu'à ce terme, les règles d'urbanisme restent celles du PLU communal.

Nous vous renvoyons à ce sujet au dossier présenté dans le bulletin 36 de mai 2016.

Précisions relatives à « l'habitat mobile »

Rappelons que conformément au PLU communal, le camping et le caravanage ainsi que l'installation d'habitation légères et de loisirs sont interdits sur tout le territoire de la commune.



Immeubles dangereux. Plusieurs habitations de la commune se dégradent par défaut d'entretien par les propriétaires. Certaines peuvent devenir dangereuses pour les passants. Rappelons une fois de plus que l'entrée dans une propriété particulière est rigoureusement interdite à toute personne étrangère à cette propriété.

Il existe par ailleurs une procédure de « mise en péril » d'un immeuble qui vise à obliger le propriétaire à réparer ce qui est dangereux mais cette procédure est désormais une compétence intercommunale. La municipalité a sollicité la CC3R qui a engagé les démarches adéquates pour quelques immeubles de la commune.



Ecole d'Origny

Le député de la circonscription à l'école...

Le jeudi 7 mars, la classe de CM1-CM2 de Mr Lecerf a accueilli Jean Louis Bricout accompagné de Mme Pinckers. Il répondait ainsi à l'invitation de la classe qui participe à l'opération « Parlement des enfants 2019 » sur le thème « Du bon usage du numérique ».

Les élèves ont écouté Mr le député leur présenter son rôle, son travail et lui ont posé des questions. Ils lui ont ensuite présenté leur travail sur le thème « Protéger et éduquer les enfants qui utilisent le numérique » aboutissant à une proposition de loi. Ils ont imaginé la création d'un réseau social réservé aux enfants qui disposerait, dès le CP, d'une messagerie scolaire. Cette rencontre a ainsi été l'occasion d'échanges fructueux entre les enfants et leur député.



Séjour à Merlieux



Du 11 au 17 mars, les élèves de Mme Loize en CE1-CE2 ont profité d'une sortie pédagogique à Merlieux.

Au programme, il y avait de nombreuses activités autour de la nature, de l'environnement et l'apprentissage de la vie communautaire: découverte du site, des animaux, visite d'un lavoir, étude des rejections des chouettes, chasse aux animaux aquatiques, etc. Les journées étaient bien occupées et fort instructives au point que le retour à Origny, le samedi matin, se faisait presque à regret.

Au son des orgues auriniennes...

Le 2 juin étaient célébrées en l'église d'Origny les professions de foi pour 13 enfants dont 5 auriniens : Alice Durin, Louis Fostier, Laura Hobart, Simon Loize et Lucille Rousseaux. Cette cérémonie qui est de coutume plus animée qu'une messe ordinaire fut marquée d'exception car pour la première fois depuis longtemps les orgues retentirent et donnèrent plus de faste encore à l'événement.



Cet orgue de qualité régulièrement entretenu par la municipalité n'attendait pour s'exprimer qu'un organiste !... C'est à Bertrand Lequeux de Luzoir que nous devons le plaisir de les avoir entendues ce qui fut une découverte pour la plupart des membres de l'assemblée surpris et émus par les belles sonorités de l'instrument. Les paroissiens, au premier rang desquels l'abbé Delattre, comptent sur Bertrand, également séduit par cet instrument, pour embellir le plus souvent les célébrations futures.

D'une église à l'autre.. .

Nous avons évoqué dans les deux derniers bulletins le chantier de rénovation du mur intérieur nord de l'église du Chaudron. Le chantier est à présent terminé mais il reste au moment de la rédaction de cet article un énorme travail de nettoyage. Tout sera fait, y compris par les paroissiens, pour rendre au culte l'église pour la messe du samedi 20 juillet à 19h.



Etat Civil

MARIAGES



Matthieu GHILLET
et Estelle WATEAU
Le 8 juin



Jérôme CARY et
Sophie JOSQUIN
Le 22 juin



Jimmy DUTRANNOIT
et Audrey MARTINEZ
Le 22 juin

NAISSANCES

13 mai 2019 : Sawyer de Jonathan DEQUESNES et de Elodie RINGUET

DECES

05 mars 2019 : Josette CHEMIN veuve APPLINCOURT, 80 ans,

19 mars 2019 : Ginette LEFÈVRE veuve PLANCOULAINE, 88 ans,

23 mars 2019 : Frida OBI veuve FLAMANT, 91 ans, maison de retraite

25 mars 2019 : Jean LEPERS, 92 ans, maison de retraite

29 mars 2019 : Geneviève HIGUET veuve BEHLOUL, 70 ans, maison de retraite

24 avril 2019 : DEQUIN Jean-Jacques, 68 ans

12 mai 2019 : Paulette MAILLARD/COPEAU, 85 ans, maison de retraite

17 mai 2019 : Mireille CAUET veuve HULIN, 94 ans, maison de retraite

22 juin 2019, Emilie LECAT veuve HENOUILLE, 95 ans, maison de retraite

24 juin 2019: Camille ANSCOMB, 85 ans, maison de retraite.

Fête communale

Un grand cru que cette fête communale 2019 avec un programme riche et divers.

Samedi 15 juin. Musique et danses..

L'harmonie municipale, comme à son habitude, offrait à la population un beau concert sur le thème de la Chine: « Chinese Takeaway, Valse Chinoise, Tango Chinois, La Cité Interdite, etc .. » ouvrait le concert. Les costumes de enfants et jeunes de l'école de musique illustraient également le thème. La deuxième partie plus éclectique offrait des pièces plus connues au travers, par exemple de chansons de J Brel, d'Aznavor et de P Perret.. Un beau dépassement musical qui exigea beaucoup de travail de la part des musiciens découragés cependant par un trop modeste auditoire.



Danses avec la démonstration donnée par Amical'Danse: diverses danses de salon et danses Country. Danses enfin lors du repas dansant accueillant une centaine de personnes animé avec brio par « Mathieu ».

Les attractions foraines étaient bien accueillies par les enfants auxquels le comité des fêtes offrait de nombreux tickets après leur participation aux divers jeux proposés.



Dimanche 16 juin

Beaucoup d'animations étaient proposées ce dimanche. Comme les années précédentes, le comité des fêtes avait souhaité faire profiter de ces moments de distraction les résidents de la maison de retraite.



Orgue de barbarie et guitare apportaient une ambiance musicale bienvenue. Promenades en calèche dans le parc ou simple contact avec l'âne étaient l'occasion pour quelques résidents enthousiastes d'agrémenter cet après midi doublement ensoleillé.



Un des grands moments récréatifs de l'après midi était le spectacle cabaret offert en salle polyvalente. Nous était proposé un petit tour du monde en chansons remarquablement interprétées et mises en scène par des professionnels arborant, selon les thèmes, de jolis costumes richement colorés.

Si vous n'avez pas cru bon d'aller applaudir ce joli papillon, peu être avez-vous croisé sur la place ces étranges échassières en costume de pie ou Bibi le clown sculpteur.

Il était aussi proposé aux enfants de profiter des mains expertes de Virginie pour un joli maquillage.



D'une fête à l'autre



Le 21 juin, l'harmonie municipale célébrait la fête de la musique en offrant aux auriniens trois aubades aux hameaux des Routières et du Chaudron pour terminer devant la mairie. Un beau programme encore mais il y avait plus de musiciens que de spectateurs !! Merci encore à l'harmonie pour son investissement dans les événements municipaux.



Départ imminent...

L'hiver la neige peut perturber nos activités ... Mais voilà que le soleil s'y met ! Ainsi, les Amis de l'Ecole ont du annuler leur kermesse à cause de la canicule. La municipalité a néanmoins respecté la tradition en offrant aux 22 élèves de CM2 un dictionnaire de français et un d'anglais convaincue que, malgré les outils numériques d'aujourd'hui, ces documents « papier » restent un outil précieux pour le travail de la langue. Bonne rentrée en 6^{ième} pour: Yanis Ben Hammouda, Enza Boulahrouz, Lauryne Capelier, Gabin Carpentier, Camille Degueudre, Léna Delaporte, Ataina Denys, Louis Dervillée, Chloé Dussart, Candice Enseret, Amélien Fournier, Augustin Galet, Amaël Allart, Louis et Simon Lamendin, Noa Leclercq, Lucas Piret, Emma Pouillard, Paul Regnault, Leïna Roland, Océane Socinski et Loéva Triffaux

